

### Quelques petites astuces

- Alternier les couches humides avec les couches de matières sèches.
- Déposer du papier souillé chaque fois que des matières sont mises dans le bac.
- Saupoudrer un peu de bicarbonate de soude dans le bac.
- Rincer régulièrement le bac avec un seau d'eau et du détergent doux.

### Bac brisé ou volé ?

Pour vous procurer un nouveau bac, téléphonez à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies au 514 642-8379.

### Vous déménagez ?

Les bacs sont la propriété de l'arrondissement. Si vous déménagez, vous devez nettoyer vos bacs et les laisser dans votre logement pour le prochain occupant.

### À retenir

#### Jour de la collecte

Les lundis dans les trois secteurs ciblés.

#### Comment et quand déposer le bac

Les collectes auront lieu à compter de 7 h tous les lundis. Il est donc important de déposer le bac brun de 46,5 litres en bordure de rue, sans obstruer les voies piétonnes, cyclables et routières, après 21 h la veille et avant 7 h le jour de la collecte.

Suivez-nous sur 

[ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)

# Nouvelle collecte de résidus alimentaires

Dès le **27 mai**  
dans les **trois secteurs** ciblés !

514 642-8379

Participer à la collecte de résidus alimentaires,  
c'est simple et écologique !

Éco quartier  
de la Pointe-aux-  
Prairies

9140, boulevard Perras  
Montréal, Québec  
H1E 7E4  
[info@ecopap.ca](mailto:info@ecopap.ca)

 éco quartier

 Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles  
Montréal 

Le 27 mai prochain, se tiendra la première collecte de résidus alimentaires dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

À compter de cette date, la collecte aura lieu tous les lundis dans trois secteurs ciblés.

5000 bacs sont disponibles pour les résidents des bâtiments de 8 logements et moins qui souhaitent participer à cette nouvelle collecte hebdomadaire.

## Les trois secteurs

### Secteur Rivière-des-Prairies (deux quadrilatères adjacents)

- Le boulevard Maurice-Duplessis au nord (*exclu*), le boulevard Rodolphe-Forget à l'est (*exclu*), la voie ferrée au nord du boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Armand-Bombardier à l'ouest (*exclu*).
- Le boulevard Perras au nord (*exclu*), l'avenue Pierre-Baillargeon à l'est, le boulevard Maurice-Duplessis au sud et l'avenue Alexis-Carrel à l'ouest.

### Secteur Pointe-aux-Trembles

Un quadrilatère délimité par la 32<sup>e</sup> Avenue à l'est, la rue Victoria au sud, le boulevard Tricentenaire à l'ouest (*exclu*) et la rue Forsyth au nord (*exclue*).

### Secteur Pointe-aux-Prairies

Un quadrilatère borné au nord par la rue Notre-Dame, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la 100<sup>e</sup> Avenue et à l'ouest par la 81<sup>e</sup> Avenue.

*Cartes des secteurs disponibles sur le site Web de l'arrondissement.*

## Matériel fourni

### Les sacs compostables

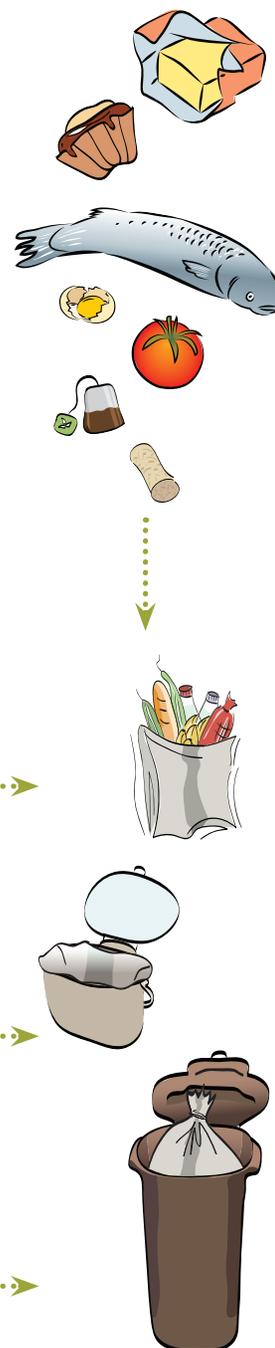
Des sacs compostables vous seront offerts pour les premières collectes. Une fois votre réserve de sacs épuisée, vous pourrez vous en procurer dans les commerces locaux qui disposent de ce type de produits. Seuls les sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sont acceptés. Les sacs de plastiques conventionnels ainsi que les sacs oxo-biodégradables ne sont pas autorisés.

### Le bac de cuisine

Facile à ranger et à nettoyer, vous n'aurez qu'à y placer un sac compostable et ensuite déposer les résidus alimentaires.

### Le bac brun (46,5 litres)

Il sert à recueillir les sacs compostables pleins et noués du bac de cuisine, en prévision de la collecte hebdomadaire des résidus alimentaires. Il se place à l'extérieur du domicile, si possible à l'ombre. Pour éviter d'attirer des animaux indésirables, fermez bien le couvercle de votre bac et ne laissez pas de sacs à l'extérieur de celui-ci.



## Matières acceptées

### Résidus alimentaires crus ou cuits

- Restes de table, fruits et légumes (entiers, pelures, épiluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.)
- Grains de café, filtres à café et sachets de thé (sans les agrafes)
- Pain, pâtisseries, gâteaux, pâtes, céréales, etc.
- Viandes, poissons, œufs (coquilles d'œufs), fruits de mer, volailles et os
- Produits laitiers solides (fromage, beurre, yogourt)

### Résidus de papier et carton souillés

- Mouchoir de papier, essuie-tout, serviette de table et nappe de papier
- Emballages de nourriture (parties souillées seulement des boîtes de pizza, papiers à muffins, etc.)
- Vaisselle de carton souillée

### Autres résidus

- Bouchons de liège
- Cendres de bois froides (éteintes depuis 7 jours)
- Cheveux et poils d'animaux

## Matières refusées

- Toute matière recyclable destinée à la collecte des matières recyclables, telle que papier, carton, journaux, et contenant en verre, en aluminium, en métal et en plastique
- Liquides (soupe, lait, jus, café, etc.)
- Couches et serviettes hygiéniques
- Poussières d'aspirateur
- Litière pour animaux
- Résidus dangereux (peinture, huile à moteur, etc.)
- Résidus verts et feuilles mortes destinés aux collectes saisonnières